

FUTAIE ET FUTAIE SUR SOUCHES MAJORITAIRES

N° 273413 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Peuplement sous la forme d'un mélange taillis et futaie dans lequel la futaie domine nettement

Couvert souvent fermé

Hauteur dominante à 50 ans **>14 m**

Nombreux sujets de franc-pied avec parfois des réserves

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Positions topographiques favorables (vallon, replat).

Versant Nord et Est.

Plus fréquent entre 800 et 1500 mètres d'altitude (étage montagnard, partie haute de l'étage supraméditerranéen si apports d'eau par circulation souterraine).

Variantes :

- En mélange avec Érables, Frêne, Merisier ou, dans l'étage supraméditerranéen avec le Chêne pubescent.

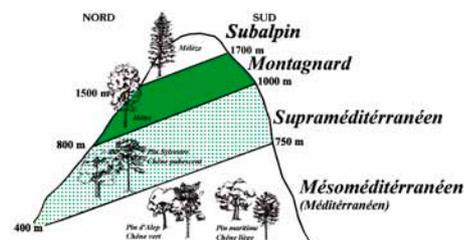
MONTAGNE MOYEN-PAYS

Dans ce type de peuplement, le Hêtre est généralement présent sous la forme d'un mélange taillis et futaie, où cette dernière domine nettement.

Le plus souvent, le peuplement est régularisé et le couvert est fermé. Il n'y a jamais eu d'intervention sylvicole.

Généralement pure, la hêtraie peut être mélangée avec des résineux ou d'autres feuillus.

Ce peuplement est néanmoins peu fréquent.



Ces peuplements présentent Un bon potentiel de production de bois d'œuvre





CRPF - Massif du Gapençais (05)

Une sylviculture dynamique en pratiquant des éclaircies est nécessaire

De fortes potentialités forestières.

La gestion en futaie est bien adaptée au Hêtre.



Régénération par coupe d'ensemencement

Précautions particulières

- Dans tous les cas il est souhaitable d'accroître la biodiversité en favorisant les feuillus divers.
- Le Mélèze et les feuillus « précieux » doivent être favorisés. Le Sapin et le Pin sylvestre présentent également un certain intérêt, s'ils sont sur une station favorable.
- Il est recommandé d'extraire les « résineux tabulaires » sur l'ensemble du peuplement (en particulier les pins).
- En zone Natura 2000, se reporter à la fiche correspondante :
 Annexe fiche n°355310.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN FUTAIE RÉGULIÈRE



Un peuplement régularisé est un peuplement dont les arbres ont à peu près les mêmes dimensions (diamètre et hauteur)

Cette sylviculture est applicable aux peuplements qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Bonne stabilité.
- Régularisés
- Situés sur des pentes inférieures à 40%.
- **Éclaircies tous les 15 à 20 ans** qui éliminent en priorité les arbres mal conformés, penchés ou à fibre torse, en maintenant un facteur d'espacement (s%) après éclaircie entre 25 et 30%.
- **Régénération vers 80-120 ans** : Coupe de régénération en laissant 50 à 100 semenciers par hectare; puis, 5 à 15 ans après la coupe initiale, coupe des semenciers sur les tâches de semis de plus de 0,5 à 1 mètre de hauteur.

TRAITEMENT EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE



Cette sylviculture est applicable à tous les peuplements et est recommandée pour ceux qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Stabilité insuffisante.
- Irrégularisés,
- Situés sur des pentes supérieures à 40%.
- Mélangés avec des résineux ou d'autres feuillus comme le Frêne, le Merisier et Les Érables.
- Régénération par l'**ouverture de trouées dans le peuplement ou parquets d'une surface maximale de 1 hectare**, dont la surface cumulée ne doit pas excéder 40% de la surface totale, et éventuellement complétée par une éclaircie dans le peuplement intercalaire. Veiller à favoriser le mélange des essences.

GESTION POSSIBLE

PLANTATIONS LOCALISÉES



Des plantations complémentaires sont parfois nécessaires lorsque la régénération est insuffisante. La méthode préconisée est de faire des **plantations localisées par potets mécaniques, en respectant la régénération en place.**

Ces plantations peuvent avoir également un rôle de diversification. Il est nécessaire de prévoir des protections individuelles contre le gibier.

GESTION DÉCONSEILLÉE



TRANSFORMATION PAR PLANTATION

Les semis de Hêtre concurrencent très fortement les essences implantées. La transformation ne se justifie qu'en absence de régénération naturelle.

RETOUR AU TAILLIS SUR PEUPLEMENT JEUNE

Il serait dommage de se priver de l'opportunité d'obtenir une régénération par semis. Ceux-ci pourront potentiellement donner un peuplement susceptible de produire du bois d'oeuvre.

-  A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans (production de rejets insuffisante), la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).

INTERDITS



COUPE RASE EN PLEIN SUR PEUPLEMENT VIEILLI ET FORTE PENTE

La coupe rase est inenvisageable sur plus de 1 hectare dans les peuplements vieillissants situés sur des pentes supérieures à 40%, sauf s'il existe une régénération acquise.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE MISE EN RÉGÉNÉRATION

La gestion de la hêtraie est difficilement compatible avec le pâturage. La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.